

PARC EOLIEN de la BRIE des ETANGS

Sur commune de CHAMPAUBERT et BAYE (51270)

SYNTHESE

Après avoir analysé les différentes pièces du dossier de l'enquête publique, il apparaît que :

- En bon « commercial » la SEPE de la Brie des Etangs :
 - Minimise les impacts
 - Evite de fournir des documents trop négatifs
 - Contourne des questions gênantes en réunions publiques
 - Ne prend pas en compte la charte UNESCO
 - Trouve des réponses aux remarques plus que justifiées de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
- A choisi ce lieu pour l'implantation de 8 éoliennes car :
 - Elle a bien sûr trouvé des agriculteurs qui ont signé des baux emphytéotiques
 - 4 éoliennes sont très près d'axes routiers ce qui minimise les coûts d'accès
 - Un schéma régional éolien leur permet cette implantation alors qu'il est remis en cause aujourd'hui
- Une étude écologique (faune et flore) très détaillée et très intéressante a été réalisée (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, PNR, RNN, RNR ...). Elle présente un niveau d'activité important de l'avifaune avec la présence de nombreuses espèces d'oiseaux et de chiroptères.
Pour autant malgré des sensibilités très fortes à l'éolien pour certaines, le projet veut se mettre en place avec des mesures d'évitement et de réduction difficilement crédibles
- La recherche sur les basses fréquences (infrasons), les champs électromagnétiques, les impacts santé n'est peut-être pas suffisamment avancée pour éviter toute équivoque concernant « le syndrome éolien » aussi bien pour les humains que pour les animaux. Une étude épidémiologique impartiale serait sans doute nécessaire avant de découvrir trop tard des effets nocifs.
- Les contacts et observations du public durant cette enquête confirment les propos du gouvernement : « Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays » ; *Décembre 2019 Négociation avec la filière* « pour un développement harmonieux de l'éolien » et une meilleure répartition des parcs sur le territoire – il est vrai que les Hauts-de-France et le Grand-Est concentrent la moitié de la puissance éolienne raccordée au réseau.
Tout est dit : Si éolien il doit y avoir, alors implanter loin des zones rurales habitées, pourquoi pas proche des grandes agglomérations déjà bruyantes et directement consommatrices d'énergie (peu de faune et flore), et surtout chercher dans d'autres départements.

